Publié le 19 janvier 2014.

Dernière modification: 12 mars 2025.

www.entreprises-coloniales.fr

TRANSPORTS ET MESSAGERIES DE L'INDOCHINE (TEMI), rue d'Espagne, Saïgon (1927-1931)

Fusion des Automobiles et Cycles de l'Indochine et des Transports et messageries automobiles du Cambodge (TEMAC)

> Sociétés coloniales nouvelles SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS ET MESSAGERIES DE L'INDOCHINE (Armée et marine, 17 avril 1927)

L'objet de cette société anonyme, actuellement en formation à Saïgon, rue d'Espagne, sera d'effectuer toutes opérations concernant l'industrie des transports.

Le capital initial sera fixé à 6.500.000 fr. en actions de 100 francs, sur lesquelles 35.000 sont à souscrire en numéraire ; il pourra, ultérieurement, être porté à 10 millions.

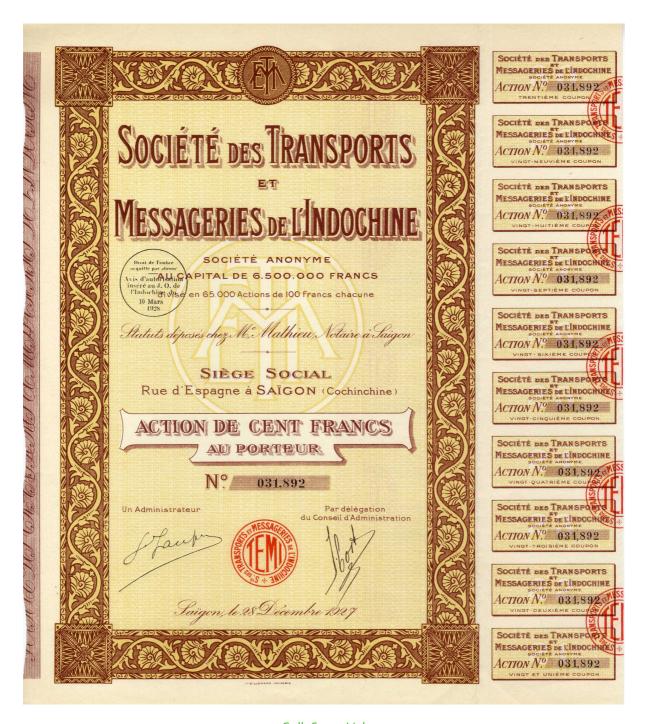
Les 30.000 actions restantes seront attribuées à concurrence de 18.000 à la Société des Automobiles et Cycles de l'Indochine et de 12.000 à la Compagnie des Transports et Messageries Automobiles du Cambodge ayant leur siège social à Saïgon et faisant élection de domicile à Paris, 17, rue d'Astorg.

Ces deux sociétés, qui sont les fondatrices de la nouvelle société, font apport à cette dernière de toute leur situation active et passive. Elles recevront, respectivement, en rémunération complémentaire, 2.250 et 1.500 des 8.625 parts bénéficiaires qui seront créées.

> Nouvelles sociétés indochinoises Société des Transports et messageries de l'Indochine (L'Information d'Indochine, économique et financière, 20 mai 1927)

La Société des Automobiles et cycles de l'Indochine, au capital de 3 millions de francs, et la Compagnie des Transports et messageries Automobiles du Cambodge fusionnent pour constituer la Société des Transports et messageries de l'Indochine, au capital de 6.500.000 francs divisé en 65.000 actions de 100 francs, dont 18.000 attribuées à la première et 12.000 à la seconde.

Les 35.000 actions restant sont émises à 115 francs et réparties entre les actionnaires de la SACI à raison de 2 actions nouvelles pour 3 anciennes et ceux de la TEMAC à raison de 2 nouvelles pour 1 ancienne.



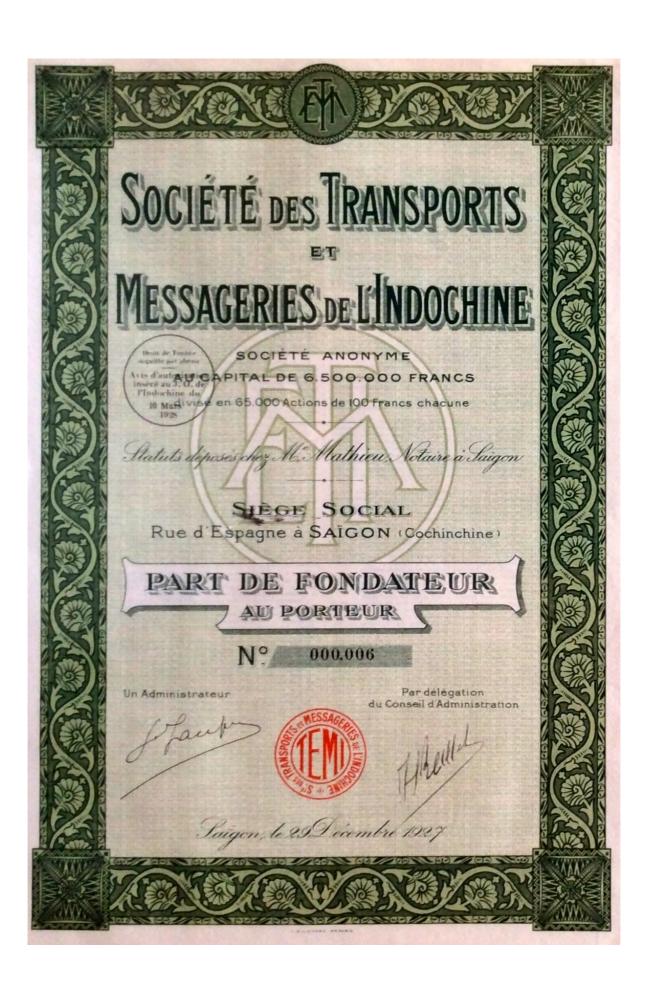
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS ET MESSAGERIES DE L'INDOCHINE Société anonyme au capital de 6.500.000 fr. divisé en 65.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés chez Me Mathieu, notaire à Saïgon

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine* du 10 mars 1928

Siège social : rue d'Espagne à Saïgon (Cochinchine) ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR Un administrateur (à gauche) : Louis Jacque Par délégation du conseil d'administration (à droite) : ? Saïgon, le 8 décembre 1927 Vieillemard, impr. Paris



Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS ET MESSAGERIES DE L'INDOCHINE Société anonyme au capital de 6.500.000 fr. divisé en 65.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés chez Me Mathieu, notaire à Saïgon

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine* du 10 mars 1928

Siège social : rue d'Espagne à Saïgon (Cochinchine) PART DE FONNDATEUR AU PORTEUR Un administrateur (à gauche) : Louis Jacque Par délégation du conseil d'administration (à droite) : ? Saïgon, le 29 décembre 1927 Vieillemard, impr. Paris

De la grande difficulté d'informer les touristes (L'Éveil économique de l'Indochine, 4 mars 1928)

Nous avons reçu le 23 février du Bureau officiel du tourisme de Saïgon la lettre suivante, datée du 15 février, que la Poste a donc mis une semaine à nous transmettre.

Monsieur le directeur,

J'ai bien reçu votre lettre du 21 janvier me demandant les horaires des services publics d'automobiles Saïgon—Pnom-Penh—Battambang—Aranya ; Pnom-Penh—Angkor—Aranya.

Ce service existe depuis le 10 janvier, et les indicateurs n'ont pas encore été publiés. On m'a envoyé seulement une affiche en simple expédition, dont je ne puis me démunir.

Dès que les indicateurs seront parus, je ne manquerai pas de vous en adresser un ou plusieurs exemplaires, suivant ce que l'on m'enverra. Ils sont publiés à Pnom-Penh, par la Société des Transports et messageries de l'Indochine, qui a fusionné les Services Ippolito à Saïgon, et la Cie des Transports et messageries Automobiles du Cambodge, à Pnom-Penh.

En ce qui concerne le service direct Hanoï-Saïgon en 2 jours et 3 nuits (120 \$ tout compris), le Bureau du tourisme en est tout à fait partisan ; mais il est à craindre que l'obstruction du Gouvernement général et de l'Inspection générale des Travaux publics n'ait pour cause que la petite quantité de voyageurs qui emprunteront cette voie. Ce service ne paiera pas.

Le but serait de faire une réclame considérable pour avoir des voyageurs. Veuillez agréer, etc.

> Notre carnet financier Transports et messageries de l'Indochine (L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 mars 1928)

L'Impartial du 30 janvier publie les statuts de la Société des Transports et messageries de l'Indochine au capital de 6.500.000 francs divisé en 65.000 actions de 100 francs.

La Compagnie des Transports et messageries automobiles du Cambodge*, au capital de 430.000 p., lui apporte son actif : immeubles, garages, magasins, bureaux, matériel, à Phnom-Penh. Elle reçoit en échange : 16.340 actions de la nouvelle société, le droit de souscription à 115 francs à 6.450 actions, 1.930 parts bénéficiaires ayant droit à 20 % du solde bénéficiaire.

Il existe en tout 8.000 parts bénéficiaires.

Premiers administrateurs: Baluteig [Grand Garage khmer], Cambon [Grand Garage khmer], Messageries fluviales de Cochinchine, E. Mazet ¹, [Charles] Triadou [Hale], Léon Lambert ², L. Jacque ³, Ippolito, J. Mayer ⁴, A. Duval ⁵, P[ierre] Vialar [planteur de poivre à Hong-Chong (Hatiên)], E[milien] Bertrand [Hale], P. Guesde ⁶, Banque francochinoise.

Transports et messageries de l'Indochine (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 juillet 1928)

Le bénéfice net de l'exercice 1927, premier exercice de la société, constituée au capital de 6.500.000 fr. par l'absorption de la Société des Transports et messageries automobiles du Cambodge par la Société des automobiles et cycles de l'Indochine [anc. maison V. Ippolito], s'élève à 561.756 fr. Les 40.340 actions recevraient 10 %; amortissements 3.190.004; réserves 2.195.276. La subvention annuelle pour le service de transports postaux et voyageurs au Cambodge, se monte à environ 3 millions.

Notre étude financière. Wm. G. HALE ET CO.

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 octobre 1928)

La société domicilie à son siège les sociétés suivantes, à qui elle rend des services spéciaux de contrôle et d'assistance :

Société des transports et messageries de l'Indochine, au capital de 6.500.000 fr. Siège à Saïgon ;

¹ Émilien Mazet, des distilleries éponymes.

² Léon Lambert (1885-1950) : avocat-défenseur, administrateur de sociétés, futur président de la Société urbaine foncière indochinoise. Voir encadré.

³ Louis Jacque (1864-1937): négociant à Saïgon, administrateur de sociétés.

⁴ Joseph Mayer : fils d'un ancien maire de Saïgon d'origine juive et d'une Annamite. Marié à la fille métisse de Paul Blanchy (ancien président du conseil colonial). Le plus important producteur de poivre de l'Indochine.

⁵ Albert Ernest Duval : avocat-défenseur à Saïgon (1893) et grand riziculteur à Cantho (associé à Valère Guéry). Voir encadré.

Administrateur de la Banque industrielle de Chine.

⁶ Pierre Guesde (1870-1955) : ancien résident supérieur reconverti dans les affaires. Il semble représenter ici la maison Hale.

Publicité (*La Dépêche d'Indochine*, 7 mars 1929)



Messageries fluviales de Cochinchine (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 mai 1929)

Les Transports et messageries de l'Indochine, qui exploitent des services subventionnés de transports sur routes, réalisent un bénéfice de 6 à 10.000 \$ par mois.

CONSEIL SUPÉRIEUR DES COLONIES

Section du tourisme, de la chasse, de la propagande coloniale de l'enseignement et des beaux arts

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 juin 1929)

Dès maintenant, la ligne automobile Saïgon-Angkor est pourvue, par la Société des Transports et messageries de l'Indochine, de cars aussi bien compris que ceux qui sont en service en France.

.....

TRANSPORTS ET MESSAGERIES DE L'INDOCHINE (Le Journal des débats, 6 août 1929)

Les comptes de l'exercice 1928, se soldant par un bénéfice net (après amortissement) de 438.562 francs, ont été approuvés par l'assemblée ordinaire du 3 août. Compte tenu du report antérieur, le disponible s'établit 547.733 francs. Il a été affecté 500.000 francs aux réserves, le solde étant reporté nouveau.

COCHINCHINE SAIGON (*L'Avenir du Tonkin*, 17 mars 1930)

Des touristes. — Samedi matin à 6 heures, le paquebot américain « Franconia », avec un contingent important de touristes est arrivé au Cap Saint-Jacques d'où 60 autos, réunies par les soins de la Société des Transports et Messageries de l'Indochine, ont amené un premier contingent de passagers à Saigon. Un autre groupe de passagers du même navire venant de Bangkok via Angkor et Pnom-Penh, est arrivé le soir.

Départ du « Franconia ». — Le vapeur « Franconia » a quitté cette nuit le Cap-Saint-Jacques, continuant son voyage autour du monde.

Encore un méfait de la Cie des fluviales soutenue par les banques

(L'Éveil économique de l'Indochine, 29 mars 1930)

Voici qui donnera à réfléchir aux hauts fonctionnaires ennemis des petits colons, des entreprises individuelles ou des petites affaires locales qu'on voudrait voir disparaître, au profit de quelques grosses affaires, avec leurs conseils d'administration hospitaliers, leurs parts de fondateurs et leurs actions d'apport.

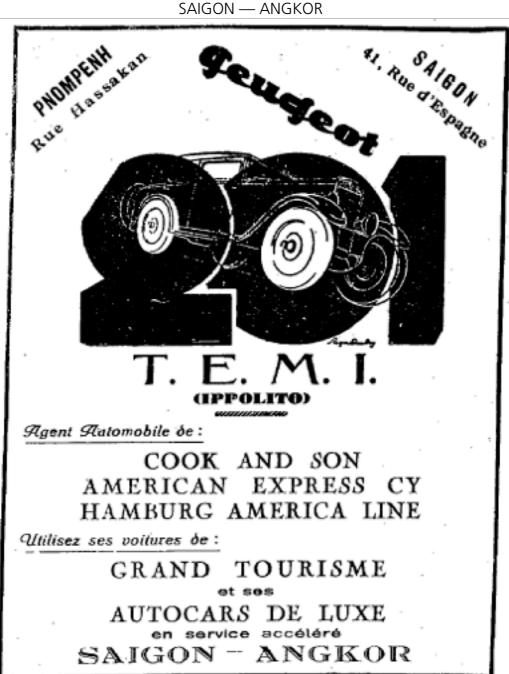
La Société de transports automobiles [Transports et messageries de l'Indochine (TEMI)], fondée jadis par un simple garagiste, le vieil Ippolito, et qui assurait jusqu'ici, au Cambodge, un service remarquablement organisé, ayant été mis en liquidation, dit notre confrère la *Presse indochinoise*, les banques créancières qui ont aidé à faire tomber l'affaire entre les griffes des Messageries fluviales auraient interdit à toutes autres maisons de soumissionner, sous peine d'encourir leur vengeance. Or, la TEMI, entre les mains désormais des Fluviales, aurait fait 50 % d'augmentation. « Voilà, dit notre confrère, comment certains financiers s'entendent pour détrousser les finances publiques. Mais ils courent le gros danger d'épuiser gravement le pays. Les centaines de milliers de piastres, ajoutés aux millions mal employés ou gaspillés, mettent en fâcheuse position la colonie déjà sous le coup d'une crise grave. Les volcans, sur quoi l'on danse en se narguant, pourraient bien éclater un beau jour et ensevelir les exploiteurs sous une pluie de soufre, de lave, et de cendres... »

Publicité T.E.M.I. (IPPOLITO) SAIGON, 41, rue d'Espagne

PNOMPENH, rue Hassakan (*L'Argus économique de l'Indochine*, 4 septembre 1930)

Agent automobile de Cook and son American Express Cy Hamburg America Line

Utilisez ses voitures de GRAND TOURISME et ses AUTOCARS DE LUXE en service accéléré SAIGON — ANGKOR



Notre carnet financier (Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 novembre 1930)

Les Transports et messageries de l'Indochine ont réalisé en 1929 un bénéfice brut de 3.008.661 francs qui, après déduction des frais généraux, des intérêts et agios et des amortissements, aboutit à un bénéfice net de 5.207 francs (cinq mille deux cent sept francs). D'autre part, les deux millions qui figuraient aux réserves ont été consacrés à l'apurement du bilan.

COCHINCHINE

(Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 décembre 1930)

Le 2 novembre un incendie a détruit .les magasins de M. Gaudel, situés aux étages supérieurs du garage de la TEMI. Dégâts : 20.000 piastres.

Au pays du roi Monivong sur les ponts et par les chaussées par H. C. [Cucherousset] (L'Éveil économique de l'Indochine, 5 avril 1931)

[...] Tandis que nos ingénieurs dotaient très rapidement (car cet effort est relativement récent), le vieux pays khmer d'un excellent réseau routier, l'Administration traitait pour des services automobiles modèles avec une importante société française, de sorte que non seulement les indigènes mais aussi tous les Européens, hormis les vaniteux, peuvent utiliser ces services publics pour voyager rapidement, confortablement et à bon marché!

Nous y avons même vu fréquemment des touristes américains. Il y a, en effet et à de nombreux exemplaires, un touriste américain qui ne répond nullement au type du milliardaire dépensier que l'on s'imagine à la Direction générale de Haut Tourisme, mais qui adore voir de près le pays et les habitants et utiliser les moyens normaux et surtout déteste être estampé. Nous nous souvenons particulièrement de la folle joie que nous témoignait, il y a trois ans à Pnom-Penh, un voyageur américain qui avait découvert ces services publics cambodgiens. Il avait très agréablement pu faire pour 30 \$, un voyage de Saïgon à Angkor et retour, qui lui en aurait coûté plus de 300 s'il avait suivi les charitables indications du bureau de tourisme. Il riait de bien bon cœur des snobs qui n'osent pas employer les moyens de transports en commun et témoignait pour le Cambodge une admiration tout autre que les touristes étrangers, comme nous en avons trop souvent vus, qui avaient été victimes de la part de certains garagistes des procédés les plus éhontés.

Ces services publics subventionnés ont servi de modèles, suivis de plus ou moins près, par d'innombrables services créés par d'autres sociétés françaises mais surtout indigènes, qui risquent bien de dégénérer, le jour où il n'y aura plus un service bien fait à leur citer comme modèle.

Or c'est ce qui est bien à craindre aujourd'hui car la société fondée jadis par M. Ippolito et connue sous le nom de « TEMI » [Transports et messageries de l'Indochine], qui, pendant de longues années, en avait si bien dirigé le service subventionné, vient de tomber sous le contrôle de capitalistes experts dans l'art

d'exploiter les subventions et de procurer le plus mauvais service pour la plus forte subvention possible.

Par des manœuvres plus ou moins licites, ce groupe [les Messageries fluviales du colonel Bernard, tête de Turc habituelle de Cucherousset] vient de mettre à l'Administration cambodgienne le couteau sous la gorge en faisant disparaître toute concurrence à l'adjudication et en soumissionnant avec une augmentation de 50 %. Nous croyons savoir que le Cambodge n'est guère disposé à se laisser faire (il n'en a d'ailleurs pas les moyens) et qu'il se contentera de traiter pour les transports postaux avec les diverses entreprises indigènes que l'on trouve sur toutes les routes.

Ainsi disparaîtra un grand service modèle, avec ses véhicules uniformes et confortables et les facilités qu'il offrait au tourisme moyen.

Si les Français ont si bien réussi au Cambodge comme constructeurs de routes, c'est qu'ils avaient trouvé le terrain bien préparé par un vieil atavisme. La route solide, aux longs alignements droits, aux beaux ouvrages d'art n'était pas une nouveauté chez les Khmers mais un renouveau. [...]

Notre carnet financier (L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 août 1931)

M. Céro ⁷ liquide la Société des Transports et messageries de l'Indochine.

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 octobre 1931)

On parle de la création d'un Syndicat de défense des actionnaires de la Société des Transports et messageries de l'Indochine qui est en liquidation.

La crise sévit toujours (Les Annales coloniales, 8 octobre 1931)

La crise a fait une victime de plus. La Société anonyme des transports de l'Indochine, anciennement V. Ippolito a, ce matin, fermé ses portes et va demander au tribunal de commerce le bénéfice de la liquidation judiciaire.

La nouvelle ne manquera pas de surprendre péniblement tous ceux qui savent combien prospère et sûre était cette affaire.

La crise est impitoyable!

CAMBODGE

Mariages (L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 mars 1932)

⁷ Jean Céro (1879-1949) : ancien directeur des Éts Jacque, puis des Comptoirs généraux de l'Indochine. On le retrouve dans les années 1930 administrateur de la Société coloniale d'automobiles et de matériel agricole à Saïgon (Ford), aux Affréteurs indochinois, aux Plantations de Djiring, à la Société commerciale Mazet d'Indochine, à la Foncière Asie... Chevalier de la Légion d'honneur (1923).

M. Marcel Boudon, ex-chef d'atelier de la Temi, a épousé à Dijon M^{lle} Camille Pélisson.

elissoi i.

COCHINCHINE SAIGON (*L'Avenir du Tonkin*, 28 juillet 1933, p. 6)

La vente des biens Vidal. — Le tribunal des criées a tenu ce matin une audience importante sous la présidence de M. Nadaillat. M. Leroux occupait pour le ministère public. Me Cavillon officiait « aux Feux ».

Le morceau de résistance de cette audience était constitué par la vente des immeubles de l'ancienne Société des Transports et Messageries de l'Indochine, mise en faillite, on le sait, par un arrêt du tribunal de commerce il y a quelques mois.

Ces immeubles, qui portent les numéros 39 et 41 de la rue d'Espagne, se divisaient en trois lots qui, sur les mises à prix respectives de 10.000, 15.000 et 10.000 p. atteignirent péniblement 24.100, 15.100 et 15.600 p., soit au total 44.800 p. C'est M. Desjardin, ès qualité de représentant de notre banque d'émission, qui en fut déclaré adjudicataire, après de timides essais d'enchères faits par le Crédit foncier, la Banque franco-chinoise et M. A. B. David.

.....

La Banque de l'Indochine et la faillite de la T.E.M.I. [Transports et messageries de l'Indochine] (L'Éveil économique de l'Indochine, 27 mai 1934)

La société dite T.E.M.I. est l'ancienne affaire Ippolito, mise en société par ce vieil Indochinois et sur laquelle, avec son habileté ordinaire, la Banque de l'Indochine avait su, comme dans tant d'autres affaires, mettre le grappin et agir avec une telle rouerie que les autres créanciers, venus sans méfiance par la suite, se sont trouvés parfaitement, et en apparence en toute légalité, détroussés.

Mais cette fois, ils ne se sont pas laissés faire et voici que, sur la demande de la masse des créanciers, le tribunal de commerce de Saïgon a reporté à vingt mois en arrière la date de cessation de paiement, ce qui déjoue les machiavéliques combinaisons de la Banque de l'Indochine et permettra aux autres créanciers de voir leurs pertes considérablement réduites.

Dieu merci ! il y a encore des juges à Berlin ! Notre confrère *France-Indochine* a publié le 7 mai un article de *l'Opinion* [colonel Sée], qui explique clairement la merveilleuse combinaison de notre banque d'émission, combinaison type, appliquée avec la même maestrëa *[sic]* dans d'autres cas.

SAIGON (*L'Avenir du Tonkin*, 12 septembre 1935)

Le procès Temi contre Banque franco-chinoise. — Le procès Banque franco-chinoise contre Faucon, ès qualité de syndicat de la faillite Temi, s'est longuement plaidé hier matin devant la cour des appels civils présidée par M. le conseiller Legay, assisté de MM. Brosius et Berthet. M. Lafrique occupant pour le ministère public.

On se souvient des faits que nous avons longuement exposés lorsque l'affaire fut appelée pour la première fois en juin dernier devant le tribunal de commerce.

C'est une action en restitution d'une somme de 26.000 p indûment détenue par le syndic dans un compte spécial ouvert à la banque sur la demande du liquidateur amiable, M. Céro. Cette somme appartient à la banque qui avait reçu délégation spéciale de la Temi pour encaisser toutes les sommes dues par le protectorat du Cambodge et ce pour atténuer une créance antérieurement validée.

Le Tribunal avait donné raison à la banque et ordonné la restitution de la somme par la caisse de la faillite.

L'affaire fut plaidée hier par Me Limet pour Faucon, ès qualité de syndic, qui interjetait appel, et par Me Motais de Narbonne pour la Banque franco-chinoise.

La Cour a mis l'affaire en délibéré et rendra son arrêt à huitaine.

COCHINCHINE
Une vieille affaire commerciale
(Le Nouvelliste d'Indochine, 26 septembre 1937)

On a évoqué cette semaine devant le tribunal de commerce de Saïgon les difficultés commerciales de la T.E.M.I.

La T.E.M.I., c'est l'ancien garage Ippolito après sa transformation en société anonyme de Transports et Messageries.

Après de beaux jours, la crise survint, des engagements furent pris, pour tenir, puis enfin la faillite.

À l'heure actuelle, le syndic de cette faillite assigne les anciens créanciers et réclame le versement de 288.000 piastres, somme qui aurait été versée à tort à ces créanciers par le liquidateur, en accord avec le conseil d'administration.

Le syndic affirme qu'il y avait, en réalité, cessation de paiement avant les tractations libératives, que le bilan aurait dû être déposé par le liquidateur amiable et qu'en conséquence, les opérations du liquidateur doivent être dénoncées.

À la première audience, on a entendu Me Condamy et Me Bernard pour le syndic, puis Me Réveille pour la Banque de l'Indochine. À huitaine, d'autres avocats seront entendus.